

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 17 mai 2019

6^{ème} Commission

N° CP-2019-5-6-5

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES

Résumé : Le présent rapport propose la répartition de crédits de fonctionnement aux associations Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT) et BUFO dans la cadre du programme de Soutien à la Vie Associative et aux Collectivités. Ces propositions d'attribution de subventions ont été préparées conformément aux crédits prévus dans le cadre du Budget Primitif 2019 et ont obtenu un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, réunie le 22 mars 2019.

Les montants des subventions proposées sont respectivement de 20 000 € pour LPO, 17 000 € pour ODONAT et 6 000 € pour BUFO.

Les premières demandes associatives ont été traitées lors de la 6^{ème} Commission du mois de janvier 2019. Le présent rapport est relatif aux demandes présentées ultérieurement dans le cadre du programme de Soutien à la Vie Associative. Conformément à la réglementation en vigueur (décret n° 2001-495 du 6 juin 2001), une convention est établie pour toutes les associations bénéficiant de subventions supérieures, égales ou proches de 23 000 €.

Les demandes reçues à ce jour concernent la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT) et BUFO :

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) :

- Fonctionnement

Le volet pédagogique des activités de cette association a été traité dans la note relative au programme d'Education à l'Environnement et une subvention de 6 650 € a déjà été attribuée. La présente demande concerne les autres activités définies par notre convention, notamment : inventaires et expertises sur les propriétés départementales, les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et dans le cadre de l'inventaire des zones humides / transport des oiseaux blessés / actions en faveur des espèces menacées.

Pour l'ensemble de ces actions, il vous est proposé la reconduction d'une aide au fonctionnement arrondie à 20 000 € (après la baisse de 30 % appliquée en 2016).

- Investissement

La LPO gère le centre de soins de ROSEWILLER lequel, situé en Alsace centrale, accueille la faune sauvage blessée des deux départements. Ouvert en 2010, ce centre de soins était dimensionné pour l'accueil de 500 animaux, il en accueille aujourd'hui 2800 par an d'où l'obligation d'agrandir les locaux d'accueil et de soins. Le projet représente un coût total de 1,101 M€ avec le plan de financement suivant :

Fonds propres : 670 000 € (affectation d'un legs)

Emprunt bancaire : 250 000 €

Mécénat d'entreprise et dons : 61 484 €

Collectivités (Région-Départements-Communauté de Communes) : 120 000 €

ODONAT :

L'Office des Données Naturalistes d'Alsace poursuit son action de récolte, de traitement et de diffusion de l'information naturaliste via ses outils : Faune-Alsace et BIODIV'ALSACE. Cette association apporte une contribution importante aux inventaires faunistiques sur les propriétés départementales ainsi que dans le cadre d'actions plus larges (inventaire des zones humides, GERPLAN, ...). Chaque année, ce sont plus de 5 000 données qui sont ainsi fournies au Département dans le cadre de ce partenariat. Il vous est proposé la reconduction de l'aide au fonctionnement allouée en 2018, soit 17 000 €.

BUFO :

Parmi les actions menées par l'association BUFO celles qui font l'objet d'un financement au titre du présent programme sont : la formation des sauveteurs pour les campagnes hivernales le long des routes départementales, l'appui aux campagnes de sauvetage, le suivi scientifique de l'Alyte accoucheur dans le Haut-Rhin, et les inventaires naturalistes spécialisés sur les propriétés départementales. Pour l'ensemble de ces actions, il vous est proposé une aide au fonctionnement d'un total de 6 000 €. L'association BUFO intervient également dans le cadre des actions GERPLAN, pour les suivis technique et scientifique des aménagements de mares, dans le cadre d'un partenariat avec le Département cofinanceur à hauteur de 7 000 € en 2018.

Les propositions d'attribution de subventions de fonctionnement ont été préparées conformément aux crédits prévus dans le cadre du Budget Primitif 2019.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la répartition des crédits et les montants des subventions relatives au soutien à la vie associative et aux collectivités et d'autoriser leur versement aux associations suivantes :
 - une dépense de 20 000 € en fonctionnement pour la LPO Alsace,

- une dépense de 17 000 € en fonctionnement pour ODONAT,
- une dépense de 6 000 € en fonctionnement pour BUFO,

Les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C732 au chapitre 65 fonction 738 nature 6574. Ils feront l'objet d'un versement unique pour chaque association.

- D'approuver la convention 2019 avec la LPO jointe en annexe et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT